

# Garantie SOWALFIN

## GARANTIE

Accédez plus facilement à des crédits bancaires pour faire un investissement, reprendre une activité, financer votre besoin en fonds de roulement ou émettre une garantie de bonne fin d'une opération.

**TYPE DE PRODUIT** : garantie

**ACCORDÉ** : à votre banque ou votre société de leasing

**PHASE DE DÉVELOPPEMENT** : Création, Croissance, Transmission, Innovation, Eco-transition

**MONTANT MIN** : pas de minimum

**MONTANT MAX** : 75%, avec un engagement maximum de 1.500.000 €

## Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux PME (indépendants et entreprises)
- situées en Région wallonne
- n'étant pas en difficultés financières
- actives dans un secteur éligible

## Pour quoi ?

Le crédit garanti vous permet de financer :

- des investissements immobiliers et mobiliers
- du besoin en fonds de roulement
- la reprise d'une entreprise
- une garantie d'une bonne fin d'opération

## Durée

- Pour un crédit à durée déterminée : maximum 10 ans, sans minimum fixé
- Pour un crédit à durée indéterminée : maximum 5 ans renouvelable, sans minimum fixé

## Spécificités

Deux déclinaisons de cette garantie existent :

- La garantie en tête pour les investissements immobiliers et mobiliers
- La garantie en soutien des entreprises travaillant principalement avec les pouvoirs publics

## Commission de garantie

La commission de garantie est payée en une seule fois par votre banque ou société de leasing :

- Pour une durée de garantie égale à la durée du crédit, la commission annuelle s'élève à 1% sur le solde restant dû annuel garanti.
- Pour une durée de garantie inférieure à la durée du crédit, la commission annuelle s'élève à 1,1% sur le SRD annuel garanti.

## Soutien du Fonds Européen d'investissement

Le **Fonds européen d'investissement** contre-garantit automatiquement à 50%, voire à 75%, certains de nos engagements sous les programmes COSME et InnovFin.



## Infos

www.sowalfin.be  
1890 ou 04 237 07 70

**SOWALFIN**  
PARTENAIRE DES PME